

Tableau suivant de maçons mis en examen ou condamnés :

Michel BAROIN, affaire de la GMF
Claude BARRAL, maire de Lunel, mis en examen
Louis BESSON, secrétaire d'Etat
Max BLONDIN, vénérable de la loge Echo 2 à Nîmes
Gérard BONIN, affaire du Crédit Lyonnais
Jean-Michel BOUCHERON, ancien maire d'Angoulême
Pierre BOURDON, ex Pdt du tribunal de Commerce de Bobigny, 2 ans de prison avec sursis
Yves CHALIER, affaire du Carrefour du Développement
Jacques CROZEMARIE, ex président de l'ARC
Jacques DELEBOIS, commissaire qui a fabriqué le vrai faux passeport d'**Yves Chalier**
Pierre DESPESSAILLES, ancien directeur de la SDBO
Léon DUBRILLE, infraction sur la législation des jeux
Roland DUMAS, affaire ELF et Cie Roger DUPRE, dit Roger la banane, escroquerie bancaire
Jacques DUPUYDAUBY, mis en examen pour abus de bien sociaux
Florio FIORINI, affaire du Crédit Lyonnais
Michel GALLOT, ex président de la SDBO dans l'affaire du Crédit Lyonnais
Bleuet GILQUEL, trafic de faux billets
Marcel GIODANENGO, dit Marcel la Salade, mis en examen à Nice
Marcel GOUTARD, affaire du Crédit Lyonnais
Gilbert GROSS, affaire de la française des jeux
André GUEFFI, affaire Elf Hubert HADDAD
Henri EMMANUELLI, financement du PS
Jean-Pierre KERBICHE, condamné pour blanchiment d'argent
Guy KORNFELD, escroquerie
Jean-Yves Le DRIAN, maire de Lorient
Jean-Marie LE GUEN, député PS, mis en cause dans l'affaire de la MNEF
Guy MARTY, fondateur d'Urba-Gracco
Jean-Pierre MATTEI, cités dans le cadre de nombreuses affaires
Michel MAUER, mis en cause dans le financement du RPR
Jacques MEDECIN, ex maire de Nice
Jacques MELLICK, ex maire de Bethunes
Jean-Claude MERY, financement des partis politiques
Michel MOUILLOT, ex maire de Cannes
Gérard MONATE, gestionnaire d'Urba-Gracco
Christian NUCCI, Carrefour du développement
Giancarlo PARETTI, affaire du Crédit Lyonnais Roger
Patrice PELAT, ami de François Mitterrand et mis en examen dans l'affaire Péchiney-Triangle
Jean-Louis PETRIAT, ex patron de la GMF, mis en examen
Christian PIERRET (maçon et ENA), secrétaire d'Etat Francis
POULLAIN Claude PRADILLE, sénateur du Gard,
Harris PUISAIS, ancien collaborateur de Pierre Mendes-France, a participé à la mise au point du réseau de financement du PS
Pierre REGIS, prêt à des frères
Michel REYT, fondateur de la SAGES
Dominique SCHMITT, 2 ans de prison avec sursis
Didier SCHULLER, affaire des HLM et ancien maire de Clichy.
Alfred SIRVEN, affaire ELF Olivier
SPITHAKIS, ancien président de la MNEF
André TARALLO (Maçon et ENA), affaire ELF Max THERET, délit d'initié dans l'affaire Péchiney
René TOUZET, ex juge consulaire, 2 ans de prison avec sursis
René TRAGER, fausses factures pour le PS et le RPR
Benoît WARGNIEZ, juge mis en examen pour corruption et trafic d'influence Il ne faut pas oublier de citer divers maçons connus qui ne sont pas mis en examen :
Marc BLONDEL Corinne LEPAGE Pourquoi la télévision est-telle peu loquace au sujet des Francs-maçons
Patrick le LAY, Patron de TF1 est franc-maçon.
Pierre DAUZIER, Ex-PDG d'Havas est également franc-maçon.
Didier SAPAUT, ancien directeur du développement de France Télévision, fréquente une loge du Grand Orient. Il aurait été recruté par Patrick Le LAY pour TF1.
Xavier COUTURE, directeur d'Antenne,
Jean-Claude NARCY, Charles Villeneuve, Bruno CORTES, Didier SAPAUT sont francs-maçons. Cela suffit-il pour mettre les journalistes au silence ? Non, mais il y a aussi dans cette liste :

le sénateur **Henri CAVAILLET**, de nombreux journalistes,
Olivier DASSAULT et 3 membres de l'actuel gouvernement :

Christain PIERRET, **Louis BESSON** et **Jean-Pierre MASSERET**. L'attitude des gouvernements Anglais et Italien Le gouvernement de Tony BLAIR a exigé que tout magistrat, policier ou fonctionnaire du système pénitencier déclare son éventuelle appartenance à la Franc-maçonnerie.

Il n'est pas impossible que ce gouvernement aille plus loin encore.

Le gouvernement a une attitude similaire.

Il est vrai que certains scandales financiers en Italie seraient dus à des Francs-maçons comme le krach de la banque Ambrosiano en 1982.

Quelles conséquences en tirer On peut s'inspirer des décisions prises en Angleterre et en Italie :

En Grande Bretagne, les magistrats doivent déclarer s'ils font partie de la franc-maçonnerie

En Italie, il est interdit aux magistrats de faire partie de sociétés secrètes.

L'une des questions à se poser est la suivante : peut-on obliger toute association à communiquer la liste de ses membres ?

Les associations d'Anciens élèves des grandes écoles publient un annuaire que tout le monde peut acheter, pourquoi n'en serait-il pas de même pour la franc-maçonnerie ?

Pour approfondir : lire le livre intitulé Les Frères Invisibles de **Ghislaine OTTENHEIMER** et de **Renaud LECADRE** chez **Albin Michel**. ARTICLE DE PAUJOLAS bravo mon pote